

N°2023/10-40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION : 5 octobre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 6 octobre 2023

PRÉSIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Marcello TOSCANELLI, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Guy ISDANT, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Aziz ABDAOUI, Stella HENRY, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA,

ÉTAIENT EXCUSES : Stéphane PAU, Laurent LHOSTE, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT ; MERBAH Walid ; Terri KEBDANI, Linda AYACHI

POUVOIRS : Stéphane PAU donne pouvoir à Christelle MARTINEZ, Laurent LHOSTE donne pouvoir à Adrien BAILLY, Véronique AUGUSTIN donne pouvoir à Guy VALENTIN, Anthony BENOIT donne pouvoir à José GODINHO DA SILVA ; Linda AYACHI donne pouvoir à Stella HENRY, MERBAH Walid donne pouvoir à Aïssam KROUNA ; Terri KEBDANI donne pouvoir à Inès MERBAH.

SECRETARE DE SEANCE : Hélène RONDEAUX

Service émetteur : Direction générale des services

Objet : Ouvertures dominicales de PICARD SURGELES pour les dimanches 8, 15, 22 et 29 décembre 2024

Rapporteur : Madame Claudine POLIPOWSKI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU le courrier du 4 juillet 2023 du groupe PICARD SURGELES

CONSIDÉRANT la demande du groupe PICARD SURGELES demandant l'autorisation d'ouverture pour les dimanches, le 8 décembre 2024 aux horaires habituels, le 15 décembre 2024 de 9h à 19h, le 22 décembre 2024 de 9h à 19h30 et le 29 décembre 2024 de 9h à 19h30.

CONSIDERANT que ces ouvertures de commerces le dimanche n'occasionneront aucune nuisance,

CONSIDERANT que ces ouvertures de commerces le dimanche favorisent le développement économique de la commune,

**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE d'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale de l'établissement de commerce de détail de Vaujours les quatre dimanches suivants : 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

ARTICLE 2 : DIT que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier Principal de Livry-Gargan et en sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,

ARTICLE 4 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis
- à la société PICARD SURGELES

Ampliation en sera insérée au recueil des acte administratifs et publiées selon la réglementation en vigueur.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectuée sur le site de la ville le 19 octobre 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 17 octobre 2023


Le Maire,
Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est